

Programme d'embauche d'entraîneurs professionnels

Orientations futures

En 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a soutenu l'examen de son système de développement des athlètes, et, par la suite, du Programme d'embauche d'entraîneurs professionnels (PEEP). Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à cet examen, en particulier le Centre canadien multisport Atlantique (CCMA) et Benoit Girardin (LBB Strategies) pour avoir dirigé le processus d'examen du PEEP.

Le PEEP reconnaît et met à profit le rôle essentiel que joue l'entraîneur dans le parcours de développement de l'athlète. L'entraînement étant au cœur du processus de développement, les entraîneurs professionnels peuvent jouer un rôle de premier plan non seulement dans le développement de l'athlète, mais aussi dans le perfectionnement d'autres entraîneurs. Dans l'idéal, l'embauche d'entraîneurs professionnels serait pratique courante dans notre système sportif.

Après avoir pris en considération les recommandations du rapport de LBB Strategies et avoir tenu d'autres discussions avec le CCMA, la Direction du sport et des loisirs en est venue aux conclusions suivantes :

Les objectifs du Programme d'embauche d'entraîneurs professionnels demeureront les mêmes, soit :

- a. augmenter le nombre d'athlètes néo-brunswickois du stade S'entraîner à la compétition qui connaissent du succès à l'échelle nationale, y compris une place dans l'équipe nationale junior, les trois premières places aux championnats nationaux et des médaillés aux Jeux du Canada;
- b. augmenter le nombre d'athlètes néo-brunswickois du stade S'entraîner à s'entraîner qui connaissent du succès à l'échelle régionale (l'Est du Canada) et nationale;
- c. augmenter le nombre d'athlètes néo-brunswickois des stades de développement S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à la compétition, comme l'indique le nombre accru de participants aux compétitions pertinentes;
- d. assurer une correspondance accrue entre les parcours de développement des athlètes et les plans de développement à long terme des athlètes propres au sport en question;
- e. multiplier les expériences positives de mentorat des entraîneurs;
- f. accroître la reconnaissance du travail d'entraîneur comme choix de carrière, comme le prouve le nombre d'entraîneurs du Nouveau-Brunswick qui cherchent à décrocher un poste d'entraîneur professionnel.

En plus de soutenir le perfectionnement professionnel des entraîneurs, le PEEP continuera d'aider les organismes provinciaux de sport (OPS) à embaucher un entraîneur professionnel à temps plein afin que

ce dernier puisse travailler principalement et quotidiennement avec un groupe centralisé d'athlètes aspirant à atteindre les stades S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à la compétition.

La Direction du sport et des loisirs adoptera les recommandations suivantes afin de renforcer le programme :

1. Un comité consultatif formé d'experts sera mis sur pied pour superviser le programme. Le comité comptera parmi ses membres un représentant de la Direction du sport et des loisirs, un représentant du Centre canadien multisport Atlantique et un conseiller général. Le groupe sollicitera le soutien et l'expertise d'autres personnes, s'il y a lieu. (recommandation n° 14)
2. Des critères de base en matière de force organisationnelle seront définis afin de s'assurer que tous les organismes acceptés par le programme ont la force et la capacité nécessaires pour gérer le poste d'entraîneur. Les OPS qui ont déjà été acceptés par le programme mais qui ne satisfont pas aux critères de base jouiront de « droits acquis » jusqu'à la prochaine évaluation officielle en mars 2019. (recommandations n°s 10, 11, 13 et 18)
3. Le comité consultatif élaborera pour les OPS un système de soutien dans le domaine des ressources humaines, qui les aidera dans l'élaboration et l'adoption de politiques pertinentes ainsi que dans la planification du travail et le processus d'examen. (recommandations n°s 13, 14 et 22)
4. Les OPS sont vivement encouragés à investir massivement dans leur entraîneur et les athlètes de haut niveau. Elles devraient prévoir d'investir davantage au fil des ans. Il est à noter que la planification financière à long terme sera un élément clé du processus d'examen des demandes. (recommandation n° 18)
5. Tous les OPS participant au programme seront appelés à élaborer par écrit, avec l'aide qui leur sera fournie, un parcours de développement des athlètes qui concorde avec celui de leur organisme national de sport. (Voir la recommandation n° 12.)
6. Tous les OPS participant au programme seront appelés à dresser, avec l'aide qui leur sera fournie, un plan de perfectionnement des entraîneurs qui concorde, dans la mesure du possible, avec celui de leur organisme national de sport. (Voir les recommandations n°s 1, 2 et 17.)
7. Le comité consultatif étudiera également les demandes des OPS qui ont plusieurs petits centres d'entraînement au lieu d'un seul grand centre, dans la mesure où ils remplissent certaines conditions. Chaque centre devra offrir un milieu et un entraînement convenables, et entretenir une solide relation de travail avec l'entraîneur professionnel. Ce dernier devra maximiser ses heures d'entraînement avec les athlètes. (Voir la recommandation n° 15.)
8. L'évaluation du succès de l'OPS dans le cadre du PEEP sera mise en parallèle avec l'évaluation du soutien accordé aux groupes d'entraînement de haut niveau, s'il y a lieu.

Le comité consultatif d'experts cherchera bientôt à pourvoir le poste vacant dans le cadre du PEEP. Pour ce faire, il se fondera sur les nouveaux critères de base en matière de force organisationnelle, la formulation adéquate des parcours de développement des athlètes et l'incidence du poste sur le perfectionnement des entraîneurs dans la discipline en question. Les nouvelles lignes directrices sont affichées sur le site Web du CCMA et du GNB.

Tous les postes d'entraîneurs pourvus dans le cadre du programme feront l'objet d'une évaluation officielle d'ici le 31 mars 2019 afin de déterminer si ceux-ci seront invités à participer au programme au cours des quatre prochaines années.